

L'école de Tchamba, un cas d'apprentissage entre acteurs locaux dans le processus de réforme foncière

Lors de la période de base du [Projet de réforme foncière pour l'accroissement de la productivité agricole au Togo \(LRAP\)](#), le site de Tchamba 3 a produit des résultats remarquables suite au Test d'Optimisation des Procédures (TOP) en vue de la mise en œuvre des 4 méthodologies foncières retenues (la cartographie et le géoréférencement des terres ; la gestion de l'information foncière ; l'enregistrement des droits fonciers ; et le règlement des conflits fonciers).



Pour un démarrage optimal de la phase d'opérationnalisation du projet, VNG *International*, en collaboration avec toutes les parties prenantes – y compris les élus locaux, les cadres de la mairie, les chefs coutumiers, la jeunesse, les femmes, les collectivités propriétaires des terres, les exploitants – ont accueilli à Tchamba 3 du 05 au 09 février 2024 les délégations provenant des 4 autres communes-sites d'expérimentation (Oti sud 2, Dankpen 2, Tchamba 3, Wawa 2 et Zio 4). L'exercice de la semaine a consisté pour les équipes des différents sites d'expérimentation à s'approprier au mieux lesdites méthodologies foncières via des ateliers en groupe, des séances plénières et des visites de terrain. Les activités se sont déroulées sous la supervision de l'*Organisme de Mise en Œuvre du Millennium Challenge Account Togo (OMCA-Togo)*, des Ministères Entités de Mise en Œuvre du projet et de l'équipe technique du bailleur, la *Millennium Challenge Corporation*.



Les participants ont profité des échanges directs entre pairs pour relever les spécificités de chacun des sites d'expérimentation, apprécier les besoins en organisation et en mobilisation, identifier les défis respectifs et envisager les mesures mitigatives. A l'issue des cinq jours d'école, plusieurs éléments de capitalisation renforcent la compréhension et la confiance dans le processus LRAP. Sont présentés entre autres, les dispositions d'engagement des parties prenantes, le processus de bornage contradictoire public, l'enregistrement des terres et des droits, notamment les droits d'accès à la terre pour les femmes et les droits d'usage, le règlement

amiable des litiges lié au rôle prééminent des chefs traditionnels, l'importance de la prise en compte des enjeux environnementaux et des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des opérations. Ce partage d'expérience permettra une mise en œuvre cohérente des méthodologies foncières sur l'ensemble des cinq sites d'expérimentation du projet et de faciliter le déploiement avisé des travaux grâce aux feuilles de route de démarrage des opérations élaborées par chaque délégation.